

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-127

**MODIFICATION DE L'ACTE
CONSTITUTIF DE LA
REGIE DE LA HALTE
GARDERIE ITINERANTE**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

**DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE**

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) pouvoir à Monsieur PLASMANS Marc (Rully) ;
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;

* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg)
Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a créé une régie de recettes pour collecter le paiement par chèque des heures de garde de la Halte-Garderie Itinérante auprès des parents utilisant le service.

Lors du Conseil Communautaire du 12 Septembre dernier, il a été adopté la mise en place de moyens modernes de paiement.

Au regard de la réception de l'avis conforme du comptable public en date du 22 Novembre 2019, il convient de procéder à la modification de l'acte constitutif initial de la régie, créée le 10 Avril 2019 par le Conseil Communautaire, afin de permettre l'autorisation des nouveaux modes d'encaissement.

ARTICLE PREMIER : Les recettes désignées dans l'acte constitutif de la régie seront désormais encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèque,
- Carte bancaire (frais y afférents : 0,05 euros fixe + 0,25% du montant de l'opération pour les montants supérieurs à 20,00 euros et 0,20% du montant de la transaction + 0,03 euros pour les montants inférieur ou égal à 20,00 euros),
- Prélèvement unique réalisé à l'initiative de l'utilisateur (pas de commissions bancaires),
- Virement,
- Paiement en ligne,
- Et : Chèques Emploi Service Universel (CESU).

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture.

ARTICLE 2 : Un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT) sera ouvert au nom du régisseur à titre de qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'acte constitutif seront inchangées.